

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0514

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA – 2024/66

**Objet** : Signature à titre gracieux entre la Communauté Alès Agglomération et la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès d'une convention de mise à disposition de locaux du Pôle Mécanique Alès Cévennes le mercredi 11 décembre 2024 de 13h à 18h.

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

**Considérant** le souhait de la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès d'organiser, à l'occasion des fêtes de fin d'année, une demi journée dédiée aux enfants de son personnel sur le site du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** l'intérêt, en termes de promotion du site, que représente cet événement, la mise à disposition du Pôle Mécanique Alès Cévennes, sera consentie à titre gracieux,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès représentée par son colonel, M. Charles SAULEAU, 2 avenue du Commandant Viala, 30100 Alès, en vue d'organiser une après-midi pour les enfants de son personnel, le mercredi 11 décembre 2024, de 13h à 18h.

**ARTICLE 2 :**

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la compagnie de gendarmerie départementale d'Alès sera consentie à titre gracieux le mercredi 11 décembre 2024.

L'ensemble des modalités sera détaillé au sein de la convention.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 NOV. 2024

Le président

Christophe RIVENO

